Cinquante troisième année. - N ° 79 A Samedi 20 et dimanche 21 avril 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 586

30 – GARD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NÎMES

Ventes et cessions

433 327 160 RCS Nîmes.
CLINIGENETICS.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 295162.00 EUR.
Adresse : 1, Avenue Ernest Boffa, Zac Trajectoire, 30540 Milhaud.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE CLINIGENETICS PAR LA SOCIETE AUREX CLINIGENETICS, SAS au capital de 295 162 € dont le siège social est 1 avenue Ernest Boffa ZAC Trajectoire - 30540 Milhaud, immatriculée au RCS de Nîmes numéro 433 327 160, et AUREX SAS au capital de 238 688 €, dont le siège social est 7 bis rue Mérimée - 75116 Paris, immatriculée au RCS de Paris numéro 388 388 159, ont établi le projet de leur fusion en date du 15 avril 2019. CLINIGENETICS ferait apport à AUREX de la totalité de son actif, soit 2 467 786 €, à charge de la totalité de son passif, soit 55 076 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 2 412 710 €. AUREX, détenant 276 962 actions de CLINIGENETICS sur les 295 162 actions composant le capital de cette dernière, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital, qui s'élèverait à 14 560€. Le rapport d'échange des droits retenus sera fixé à 1 action de la société AUREX pour 20 actions de CLINIGENETICS. En rémunération de l'apport net, 910 actions nouvelles de 16 € de valeur nominale chacune ; entièrement libérées, seraient créées, attribuées aux actionnaires de la société absorbée autres que la société absorbante. La prime de fusion s'élèverait globalement à 149 240 €. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaire des deux sociétés. Le projet a été déposé le 17 avril 2019 au greffe du Tribunal de commerce de Nîmes pour la société CLINIGENETICS et au greffe du Tribunal de commerce de Paris pour la société AUREX..